

**CONTRAT DE RIVIERE DU  
BASSIN DE LA CEZE**

---

**DOSSIER PREALABLE DE  
CANDIDATURE**

**CONTRAT DE RIVIERE DU  
BASSIN DE LA CEZE**

---

**DOSSIER PREALABLE DE  
CANDIDATURE**

## SOMMAIRE

<b>A</b>	<b>INTRODUCTION - LES MOTIVATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE</b>	<b>5</b>
<b>B</b>	<b>DIAGNOSTIC, ENJEUX ET ORIENTATIONS</b>	<b>10</b>
I.	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX.....	11
I.1.	Présentation générale du bassin de la Cèze.....	11
I.2.	Ressources en eau et usages.....	12
I.3.	Qualité des eaux et sources de pollution.....	17
I.4.	Fonctionnement morphoécologique et hydrodynamique des cours d'eau.....	20
I.5.	Risque inondation.....	22
II.	CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE.....	24
II.1.	Prise en compte de la directive cadre sur l'eau et du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée.....	24
II.2.	Documents de référence pour l'aménagement du territoire.....	27
II.2.1.	Pays et schémas de cohérence territoriale.....	27
II.2.2.	Documents d'urbanisme des communes.....	28
II.3.	Documents de référence en matière de gestion des milieux naturels	28
III.	SYNTHÈSE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS.....	30
<b>C</b>	<b>ETUDES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>35</b>
<b>D</b>	<b>PROPOSITIONS D'ACTIONS</b>	<b>38</b>

## LISTE DES CARTES

N°	Titre
1	Contexte administratif
2	Milieux naturels remarquables - Directives Habitat et Oiseaux
3	Populations permanentes et capacités d'accueil
4	Prélèvements en eau de surface et en nappe alluviale
5	Principales sources de pollution
6	Plans de prévention des risques inondation
7	Objectifs d'état des milieux aquatiques proposés dans le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée

**A**

# **INTRODUCTION - LES MOTIVATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE**

## Justification de la démarche envisagée

A l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, le bassin de la Cèze se distingue par un patrimoine biologique et paysager de valeur remarquable et globalement préservé.

Les collectivités et les acteurs locaux sont tout à fait conscients de l'importance de la préservation d'un tel milieu, ne serait-ce que pour le développement économique du territoire. Il paraît en effet difficile de développer l'activité touristique, maintenir l'activité agricole ou accueillir de nouvelles populations, sans se soucier de la problématique de la ressource en eau, que ce soit au niveau quantitatif ou qualitatif.

Le Contrat de rivière est donc apparu comme le meilleur moyen de répondre aux enjeux identifiés sur le bassin :

- l'amélioration de la cohérence entre les ressources disponibles et les usages, qui passe par une objectivation de l'adéquation besoins - ressources actuelle et future, et une maîtrise de la demande en eau et de son évolution ;
- le rattrapage du retard d'assainissement qui pourrait compromettre l'atteinte du bon état et qui est peu compatible avec la vocation touristique des cours d'eau ;
- la poursuite de la dynamique engagée en matière d'entretien et de restauration des cours d'eau, en synergie avec la démarche Natura 2000 qui concerne tout le cours de la Cèze ;
- l'accompagnement de la finalisation des procédures de prévention du risque inondation et du développement de la conscience du risque.

De plus le programme du Contrat de rivière contribuera à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques à l'échéance 2015, en visant la réduction des pressions qui pourraient compromettre la satisfaction de cet objectif.

Pour une meilleure efficacité, il paraît essentiel que les actions du Contrat de rivière s'inscrivent sur l'ensemble du bassin versant. Le périmètre du contrat de rivière sera donc le bassin versant de la Cèze dans sa totalité.

Le bassin bénéficie de la présence d'une structure de gestion opérationnelle, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze, qui conduit depuis une dizaine d'années une démarche de gestion globale ; elle a d'abord réalisé un schéma d'aménagement (1994), puis a mis en place une politique de restauration et d'entretien des cours d'eau et engagé plusieurs études thématiques pour acquérir une maîtrise générale des problématiques liées à l'eau sur le territoire.

Cette structure et ses actions sont reconnues par l'ensemble des acteurs locaux, et elle est en situation de porter une procédure de gestion globale.

Elle réalisera bien sûr ce projet en collaboration avec les collectivités et les acteurs locaux. Plusieurs espaces de concertation autour de la gestion de l'eau existent d'ores et déjà sur le bassin versant de la Cèze (commission du barrage de Sénéchas, comité de suivi du protocole de gestion concertée de la ressource) et le Syndicat Mixte ABCèze a l'habitude de travailler en concertation avec les autres collectivités qu'elles soient adhérentes ou non. Ces espaces de concertation ont permis de prendre en compte les préoccupations des acteurs et d'aller vers une vision partagée des enjeux du bassin.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'état d'avancement des études, qui devrait permettre d'ici 2009 de bâtir un programme d'actions précis, la procédure de Contrat de rivière est apparue bien adaptée pour « transformer » les efforts collectifs.

## Organisation et moyens

Le Syndicat Mixte AB Cèze prendra en charge l'accompagnement du Contrat : pilotage de l'élaboration du dossier définitif puis de la phase opérationnelle, missions de coordination entre les partenaires techniques et financiers du Contrat et les Maîtres d'ouvrage, d'animation de la concertation, de suivi et d'évaluation de la procédure.

Ces missions s'ajoutent à celles déjà menées par le SMAB Cèze, notamment en tant que Maître d'ouvrage des études et travaux sur le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux compris sur son territoire d'action, ainsi que Maître d'ouvrage de la réalisation du Document d'objectifs du site d'intérêt communautaire « la Cèze et ses gorges », et de diverses études thématiques (listées au chapitre C).

Le SMABCèze regroupe le Conseil Général du Gard, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des communes du bassin versant. Cependant, son territoire de compétence ne couvre pas tout le bassin versant. Fin 2006, avec l'entrée de la Communauté de communes du Mont Bouquet, 61 communes sont adhérentes à titre individuel ou sous regroupement intercommunal.

Ces 61 communes intègrent toutes les communes riveraines de la Cèze, à l'exception de 4 communes de l'amont du bassin. Les autres communes du bassin non adhérentes au Syndicat Mixte se situent principalement dans les hauts bassins des affluents : Luech, Homol, Aiguillon et Tave.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre du futur Contrat de rivière, le SMAB Cèze mettra en place des procédures de collaboration avec les collectivités non adhérentes. En parallèle, les démarches visant à étendre la structure sur le périmètre du bassin seront poursuivies.

Le Syndicat Mixte dispose du personnel technique suivant : une chargée de mission, 2 techniciens de rivière et une équipe verte de 5 personnes.

Le pilotage, l'animation et la concertation seront assurés par la chargée de mission ; le technicien de rivière qui suit la réalisation du DOCOB assistera la chargée de mission, notamment pour faire le lien entre la procédure Natura 2000, les actions du DOCOB et le Contrat de rivière.

Le fonctionnement du syndicat s'appuie sur 6 commissions géographiques :

- la haute vallée,
- la moyenne vallée,
- l'Auzonnet,
- l'aval des gorges,
- la basse vallée,
- la Tave,

qui seront représentées dans le Comité de rivière. Les commissions seront régulièrement réunies pour favoriser leur participation à l'avancement de la démarche, et assurer leur adhésion aux objectifs et aux actions du Contrat de rivière.

## Proposition de composition du Comité de rivière

Président : un élu

### Représentants des collectivités :

- Un représentant du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Un représentant du Conseil Régional Rhône-Alpes
- Deux représentants du Conseil Général du Gard
- Un représentant du Conseil Général de l'Ardèche
- Un représentant du Conseil Général de la Lozère
- Le Président du Syndicat Mixte ABCèze
- Un représentant du SCOT Pays des Cévennes
- 12 représentants de communes du bassin versant

### Représentant des usagers :

- Un représentant de la Chambre Régionale du commerce et de l'industrie de Languedoc-Roussillon
- Un représentant de la Chambre Départementale d'Agriculture du Gard
- Un représentant de la Chambre Départementale d'Agriculture d'Ardèche
- un représentant des viticulteurs du Gard
- Un représentant des Fédérations Départementales des AAPPMA du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère
- Un représentant du comité Régional du Tourisme de Languedoc-Roussillon
- Un représentant des activités d'hôtellerie de plein air
- Deux représentants d'association de protection de l'environnement

### Représentants des administrations et établissements publics :

- Le préfet de Région Languedoc-Roussillon
- la DIREN Languedoc-Roussillon
- la DRIRE Languedoc-Roussillon
- la DDE du Gard
- la DDASS du Gard
- la DDAF du Gard
- la DDAF de l'Ardèche
- l'Agence de l'Eau RM&C
- le délégué régional de l'ONEMA de Languedoc-Roussillon

- Parc National des Cévennes

Pour les services de l'Etat, ceux du Gard pourront faire la liaison avec ceux des autres départements et ceux de la région Rhône-Alpes.



**B**

# **DIAGNOSTIC, ENJEUX ET ORIENTATIONS**

## I. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX

---

### *1.1. Présentation générale du bassin de la Cèze*

Le bassin de la Cèze, situé au nord du département du Gard, commence sur les flancs du Mont Lozère, et se déploie des Cévennes gardoises jusqu'au Rhône, en empiétant sur le sud du département de l'Ardèche ; sa superficie de 1360 km<sup>2</sup> couvre une centaine de communes.

Le caractère méditerranéen y domine ; conjugué à une nature des sols qui favorise les écoulements rapides, il produit une hydrologie contrastée entre des étiages estivaux très marqués et des crues parfois puissantes.

Le territoire bénéficie d'une **remarquable diversité écologique et paysagère** ; sa valeur patrimoniale est attestée notamment par le classement en site d'importance communautaire (directive Habitats) de l'intégralité des vallées de la Cèze et du Luech, et par le classement de l'UNESCO en réserve de biosphère de tout l'amont du bassin jusqu'à Bessèges. Les milieux aquatiques de la Cèze accueillent plusieurs espèces rares ou protégées : le barbeau méridional, l'apron et certains poissons grands migrateurs (alose, lamproie marine, anguille) ; le castor est présent et aussi la loutre, pour laquelle la Cèze est le seul site existant en versant méditerranéen. La ripisylve est souvent remarquable, à la fois du point de vue biologique et paysager, ainsi que certains habitats dépendants des pratiques agricoles.

Le bassin est majoritairement occupé par des zones naturelles, forêts et garrigues, et des zones agricoles, qui représentent un quart de sa surface. Les plus importantes zones urbanisées, qui concentrent 60% des emplois, se trouvent à l'aval du bassin, à Bagnols (plus grosse agglomération du bassin, 18 000 habitants) et Laudun. Le territoire compte au total 77 500 habitants permanents et environ 40 000 habitants saisonniers.

La partie amont du bassin est marquée par le passé minier des Cévennes gardoises ; l'activité s'est éteinte depuis longtemps, laissant les difficultés économiques que l'on sait. L'activité industrielle est quasi inexistante, les zones d'activités de Laudun L'Ardoise et Salindres se trouvant à l'extérieur du bassin. En revanche l'activité vinicole est bien développée (mais en régression), avec 26 caves coopératives produisant 500 000 hl par an et 143 caves particulières.

La moitié de la surface agricole utile est constituée par des vignes, qui occupent surtout la basse vallée ; l'autre secteur agricole se situe dans la plaine de Barjac, où les cultures sont plus diversifiées. Les surfaces irriguées sont situées majoritairement dans la moyenne Cèze : 620 ha regroupés dans 3 ASA, représentant 75% des surfaces irriguées du bassin. Le haut bassin est tourné vers l'élevage et les cultures fourragères.

Avec un afflux de population saisonnière représentant plus de 50% de la population permanente, des communes qui voient leur population doubler voire quadrupler en été, le bassin de la Cèze a indéniablement une **vocation touristique affirmée**, qui s'appuie largement sur les attraits liés aux cours d'eau : canoë-kayak, baignade, pratiqués notamment à proximité des 70 campings et villages de vacances, dont les plus importants sont autour des gorges de la Cèze. Le secteur cévenol attire aussi un tourisme lié à l'eau, dans les vallées du Luech et de la Cèze. Le patrimoine historique et préhistorique du bassin ajoute à son intérêt touristique.

Toutefois, les équipements touristiques, en dehors de 2 très gros campings dans les gorges (2000 personnes chacun), restent d'envergure raisonnable, relativement en accord avec le potentiel d'accueil du territoire et sa fragilité ; par ailleurs, il n'y a pas de volonté des communes de développer les activités touristiques ; elles expriment plutôt un souhait de préservation des atouts naturels des sites et d'amélioration de la qualité de l'eau en faveur des usages ludiques.

## Les acteurs

La structure de gestion opérationnelle à l'échelle du bassin de la Cèze, porteuse du projet de Contrat de rivière, est le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Cèze**, qui regroupe le Conseil Général du Gard, des EPCI et des communes du bassin versant. 61 communes du bassin sont adhérentes à titre individuel ou sous regroupement intercommunal. Le SMAB Cèze a pour objet la gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine à l'échelle du bassin. Il agit plus particulièrement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, d'une gestion quantitative durable de la ressource, de la prévention des risques naturels et de la protection contre les inondations.

Parmi les autres structures compétentes dans des domaines liés à l'eau sur le bassin, il faut citer douze structures de gestion de l'AEP, qui disposent de la compétence intégrale production et distribution, et englobent 70% des communes du bassin. Deux de ces entités, dont le Syndicat intercommunal de la Basse Tave ont également des compétences en assainissement collectif. Le SABRE (Syndicat d'assainissement de Bagnols et sa région) regroupe 6 communes de la basse vallée de la Cèze.

Certaines structures de gestion de l'AEP ou de l'assainissement collectif ont également pris la compétence de SPANC. Les autres SPANC intercommunaux constitués sur le bassin sont portés par des Pays ou des communautés de communes.

Le Pays des Cévennes, qui regroupe notamment la communauté d'agglomération du grand Alès, le Pays de Cèze, et les communautés de communes Mont Bouquet et Cévennes Actives, pilote le SCOT éponyme et est également Maître d'ouvrage du Document d'objectifs de la zone Natura 2000 des hautes vallées de la Cèze et du Luech.

## *1.2.Ressources en eau et usages*

### Eaux souterraines

La nappe alluviale de la Cèze est la ressource la plus exploitée sur le bassin. Cette nappe est en relation directe avec la rivière, qui est elle-même en relation avec l'aquifère karstique de l'Urgonien, ces relations étant relativement mal connues. Le potentiel de prélèvement de la nappe alluviale dépend du débit minimum à maintenir dans le cours d'eau pour les besoins des milieux aquatiques et les autres usages et pour l'atteinte du bon état écologique ; compte tenu de l'importance des sollicitations, l'état quantitatif de la nappe alluviale de la moyenne vallée doit être surveillé.

L'aquifère karstique Urgonien est une ressource majeure, mais l'augmentation de sa sollicitation pose problème, dans la mesure où il est drainé par la Cèze : des prélèvements

supplémentaires risquent d'entraîner une diminution des débits d'étiage, alors que l'objectif souhaité est d'augmenter ces débits. Le schéma départemental des grandes adductions du Gard préconise, en l'état actuel des connaissances sur cet aquifère, de ne pas mobiliser davantage cette ressource (peu exploitée actuellement).

Il n'existe pas d'autres ressources importantes : le potentiel des formations cristallines de l'amont du bassin se limite à quelques sources de faibles débits ; les petits aquifères karstiques de la bordure des Cévennes sont en lien avec les cours d'eau et une exploitation complémentaire n'est pas souhaitable ; quelques possibilités locales existent peut-être encore dans les terrains Crétacé de l'aval du bassin, déjà relativement sollicités (35 captages).

Les ressources souterraines du bassin sont exploitées essentiellement pour l'AEP ; une centaine de captages prélèvent au total **20 000 m<sup>3</sup>/jour** (non comptés les 3000 m<sup>3</sup>/jour destinés à l'usine Rhodia de Salindres), dont les 2/3 proviennent de la nappe alluviale de la Cèze. Le volume annuel total prélevé dans les eaux souterraines s'élève à **10 millions de m<sup>3</sup>/an**.

## Eaux superficielles

Les débits d'étiage peuvent être caractérisés grâce au suivi de 6 stations hydrométriques sur la Cèze et 3 stations sur 3 affluents. Il n'existe pas de station fiable à l'étiage entre Bessèges et la Roque-sur-Cèze, soit sur près de la moitié du linéaire de la Cèze, dans la moyenne vallée et les gorges.

Les débits d'étiage sont très modestes sur le bassin amont (QMNA5 = 80 l/s pour la Cèze à Aujac) ; à l'aval de la confluence Cèze - Homol, où se trouve le barrage de Sénéchas, les débits de la Cèze sont influencés par le soutien d'étiage, qui s'élève à 500 l/s (+ les apports naturels) ; toutefois, en année sèche type 2005, le barrage n'a pu délivrer que 350 l/s entre juillet et septembre. Le barrage de Sénéchas, propriété du département du Gard, a été conçu à l'origine pour l'écrêtement des crues, et est assez mal adapté à la fonction de soutien d'étiage. Une étude visant à optimiser la gestion du soutien d'étiage et à adapter le règlement d'eau actuel vient d'être lancée par le département du Gard.

Le QMNA5 influencé par le soutien d'étiage s'élève à 400 l/s à Bessèges. Les affluents des moyenne et basse vallées ne constituent que de faibles apports en période estivale. Les phénomènes de pertes dans la moyenne vallée limitent certainement l'impact du soutien d'étiage sur l'aval du bassin ; le QMNA5 près de la confluence avec le Rhône est de 1,6 m<sup>3</sup>/s, pour un module interannuel de 21 m<sup>3</sup>/s.

Des ruptures d'écoulement sont régulièrement observées sur des affluents comme la Ganière et sur la Cèze, en particulier en amont des gorges (Rochevide, Tharoux).

Les données disponibles conduisent à estimer à **21 600 m<sup>3</sup>/jour** le débit total prélevé en pointe (en juillet) dans les cours d'eau du bassin, soit un débit équivalent de l'ordre de 300 l/s. Il se répartit à environ 96% pour l'irrigation et 4% pour l'AEP. 72% du débit journalier capté en pointe est utilisé par 3 ASA de la moyenne vallée.

Le volume annuel total prélevé en eau de surface est de l'ordre de **2,5 millions de m<sup>3</sup>/an**, répartis à 40% sur l'AEP et 60% sur l'irrigation.

## Prélèvements totaux dans le bassin de la Cèze

Les chiffres repris ici sont provisoires, et demandent à être consolidés, suite à l'étude en cours (Protocole de gestion concertée de la ressource sur le bassin de la Cèze - SMAB Cèze) et à des investigations complémentaires. En effet, il n'est pas sûr que les données actuelles sur les prélèvements pour l'irrigation soient complètes; les prélèvements individuels pour l'arrosage des cultures et des jardins privés sont, il est vrai, difficiles à identifier et quantifier. Par ailleurs, les prélèvements des canaux d'irrigation gravitaires du haut bassin sont évalués seulement en consommation nette, alors que le prélèvement brut est beaucoup plus élevé, et a un impact marqué sur les débits des cours d'eau.

### Prélèvements journaliers en pointe (juillet) dans le bassin de la Cèze en m<sup>3</sup>/jour

Usage	Prélèvements en eau souterraine	Prélèvements en eau de surface	Prélèvements totaux
AEP	20 000	920	20 920
Irrigation		20 700	20 700
Industrie	3000		3000
TOTAL	23 000	21 600	44 600

### Volumes annuels totaux prélevés dans le bassin de la Cèze en millions de m<sup>3</sup>/an

Usage	Prélèvements en eau souterraine	Prélèvements en eau de surface	Prélèvements totaux
AEP	9,3	1	10,3
Irrigation		1,5	1,5
Industrie	1		1
TOTAL	10,3	2,5	12,8

L'AEP est l'usage largement dominant sur un pas de temps annuel, avec 80% des volumes utilisés. En revanche, les 2 usages AEP et irrigation ont une contribution équivalente dans le débit journalier total prélevé dans le bassin en pointe estivale.

## Alimentation en eau potable

La moitié des communes du bassin disposent d'un schéma directeur AEP.

18% de la population du bassin est alimentée par une eau extérieure au bassin (nappe du Rhône, bassin de l'Ardèche) ; à l'inverse 4000 m<sup>3</sup>/jour sont exportés à l'extérieur du bassin par le GIE Salindres, à partir d'un champ captant dans la nappe alluviale à l'aval de St Ambroix, pour l'usine Rhodia et l'AEP de Salindres (à noter que la commune a une partie de son territoire dans le bassin de la Cèze). Le bilan import-export est légèrement positif (+ 12 l/s).

Les données disponibles sur les rendements des réseaux AEP des collectivités sont incomplètes et non consolidées ; les rendements seraient insuffisants, en particulier sur la haute vallée (moyenne de 40%).

Du point de vue qualitatif, les problèmes concernent surtout la bactériologie, du fait du manque d'unités de décontamination sur des communes du bassin amont, et ponctuellement les pesticides sur des captages de l'aval du bassin.

Les procédures de protection des captages accusent un retard certain, puisque 54% des captages disposent d'une DUP.

Les prélèvements pour l'AEP auraient augmenté de 20% ces 10 dernières années (d'après le fichier prélèvements de l'Agence de l'eau)- ce qui paraît considérable, sans que l'on connaisse précisément la part due à l'augmentation des populations.

Les prévisions démographiques disponibles donnent une croissance de + 25% entre 2002 et 2020 pour les communes du bassin de la Cèze. Les projections des besoins pour l'AEP sont néanmoins difficiles à établir, car très dépendantes de l'amélioration des rendements des réseaux et de l'évolution des ratios de consommation. Les différents scénarios définis dans le cadre de l'étude en cours (Protocole de gestion concertée de la ressource) fournissent des résultats variant du simple au double (250 à 530 l/s), l'hypothèse basse étant nettement inférieure aux besoins actuels (380 l/s).

L'analyse de l'adéquation besoins-ressources réalisée dans le schéma départemental des grandes adductions du Gard (CG 30, BRL, 2006) pour les communes gardoises du bassin de la Cèze, fondée sur la prise en compte des potentialités des captages AEP existants, montre une situation nettement déficitaire en situation actuelle et dans le futur. Ce résultat ne semble toutefois pas être confirmé par les acteurs locaux, qui ne font pas état de graves problèmes de pénurie sur le bassin (même lors de la sécheresse de 2005), mais plutôt de besoin de sécurisation des systèmes d'approvisionnement, souvent dépendant d'une ressource unique.

Les orientations proposées par le Schéma départemental des grandes adductions du Gard (CG 30, BRL, 2006) pour l'AEP à moyen - long terme dans le bassin de la Cèze sont les suivantes :

- Haute vallée (jusqu'à Tharoux) : améliorer les rendements des réseaux, améliorer la connaissance des ressources locales pour optimiser leur sollicitation, rechercher des nouvelles ressources notamment dans le karst jurassique, créer une retenue collinaire (l'ancien site des Bories est évoqué) ;
- Basse vallée : améliorer la connaissance des ressources locales pour optimiser leur sollicitation, mobiliser la nappe alluviale du Rhône.

## Irrigation

La pratique de l'irrigation sur le bassin porte sur 860 ha et se répartit en 3 secteurs :

- Sur le haut bassin, une dizaine d'ASA gèrent des canaux d'irrigation gravitaire qui desservent un périmètre de 74 ha et dérivent des débits très supérieurs aux besoins des cultures ; la gestion de ces ouvrages anciens se heurte à la déprise agricole et à l'évolution des usages, et est peu compatible avec les objectifs de bon état écologique, vu l'incidence notable sur les débits des cours d'eau.

- Sur la moyenne vallée l'usage est concentré sur le périmètre de 3 ASA (Potelières, St Jean-de-Maruéjols et Aven-de-Cal), qui représente 75% des surfaces irriguées sur tout le bassin de la Cèze ; l'irrigation se fait majoritairement par aspersion, à partir de 2 prises en eau de surface (Cèze et Auzonnet) et d'un captage dans une résurgence (Aven de Cal) ; les équipements sont anciens et ne permettent pas facilement le passage à des techniques d'irrigation plus économes.
- Sur la basse vallée, où le vignoble domine, les surfaces irriguées sont de 150 ha ; les informations manquent sur les types d'irrigation et les prélèvements utilisés.

Il n'existe aucune activité hydroélectrique sur le bassin de la Cèze. Une étude de faisabilité est actuellement menée par le syndicat d'électrification de la région de Pont Saint Esprit, en vue de l'équipement éventuel de seuils existants par des « aqualiennes ».

## Approche du bilan des prélèvements en eau de surface et nappe alluviale

La nappe alluviale constituant un hydrosystème unique avec le cours d'eau, et les prélèvements en nappe se répercutant directement sur les débits d'étiage, il est donc nécessaire d'établir un bilan besoins - ressources qui prenne en compte les prélèvements en eau de surface et en nappe alluviale (avec les précautions déjà émises quant au caractère provisoire des résultats). Ce bilan est d'autant plus stratégique que 80% des besoins actuels sont couverts par les cours d'eau et la nappe alluviale.

Le prélèvement total en nappe alluviale et en eau de surface s'élèverait à 600 l/s (dont 40% pour l'AEP). Du fait notamment des prises d'eau des ASA et du champ captant du GIE Salindres, au moins la moitié de ce débit est prélevée entre St Ambroix et les gorges, avec une forte sollicitation sur la nappe alluviale de la moyenne vallée, dans un secteur sensible, puisque situé un peu en amont de la zone de pertes de Tharaux.

Le tableau suivant confronte les prélèvements cumulés aux débits d'étiage en année sèche en 3 points du bassin.

### Confrontation ressources en année sèche et prélèvements en cours d'eau et nappe alluviale (l/s)

Localisation	QMNA5 influencé	VCN10 année quinquennale sèche	Cumul des prélèvements en rivière et en nappe en amont
Cèze à Bessèges	400	230	20 (1)
Cèze à la Roque-sur-Cèze	1420	1220	420
Cèze à Chusclan	1570	1360	600

(1) Valeur à revoir

Les prélèvements les plus importants étant situés dans la moyenne vallée en amont des gorges, on peut dire qu'en ce point, les 420 l/s prélevés (en cumul sur le bassin amont) étant compensés par le soutien d'étiage, on devrait théoriquement se trouver dans une situation proche de l'hydrologie naturelle « reconstituée », sauf en année sèche type 2005, où le soutien d'étiage ne permet pas de compenser la totalité des prélèvements.

Ces considérations demandent à être consolidées par une analyse plus fine ; ce point est en effet fondamental pour la gestion de la ressource sur le bassin, et en particulier dans l'optique de la définition de débits d'étiage de référence.

Le débit total ponctionné n'en reste pas moins notable en regard des débits d'étiage de la Cèze sur la partie aval : il représenterait 30% du débit d'étiage quinquennal sec à la Roque-sur-Cèze et 38% de celui mesuré à Chusclan, à l'aval du bassin.

A priori, le barrage de Sénéchas ne présenterait pas de potentialité intéressante pour l'amélioration de la gestion quantitative : l'ouvrage actuel ne permet pas de gérer au mieux la période de soutien d'étiage et la rehausse est difficilement envisageable. L'étude qui vient d'être lancée sur la gestion du barrage permettra de confirmer ou d'infirmer ces éléments.

Suite à ces éléments de diagnostic, l'orientation principale proposée est d'**assurer la cohérence entre les ressources disponibles et les usages consommateurs, tout en garantissant le maintien des usages stratégiques pour le territoire** : satisfaction de la demande en eau future des populations et maintien des activités économiques (agriculture, tourisme). Les résultats de l'étude en cours (Protocole de gestion concertée de la ressource) seront déterminants pour l'élaboration du Contrat de rivière et pour la gestion future de la ressource sur le territoire. Il est nécessaire qu'elle permette d'objectiver les termes de l'équilibre entre les besoins en eau et les ressources disponibles et d'anticiper au mieux sur l'évolution de la demande en eau. L'étude d'optimisation de la gestion du barrage de Sénéchas pour le soutien d'étiage permettra d'affiner les hypothèses en terme de ressource disponible, notamment en année sèche.

En effet, en l'état actuel des connaissances, la situation quantitative du bassin n'est pas bien cernée : les assècs observés sur les cours d'eau sont-ils naturels, sont-ils aggravés par les prélèvements, et si oui, dans quelle mesure ? Les ressources disponibles sur le bassin pourront-elles couvrir la demande en eau future ? Quelle est la « marge de manœuvre » dont on pourrait bénéficier en rationalisant les usages actuels (amélioration des performances des équipements AEP et irrigation, optimisation de la gestion du barrage) ? Existe-t-il des potentialités réelles dans le karst Urgonien sans risque pour l'hydrologie des cours d'eau ?

### ***1.3. Qualité des eaux et sources de pollution***

#### **Qualité des eaux**

La connaissance de la qualité des cours d'eau est basée essentiellement sur le suivi effectué en 2006 dans le cadre du Réseau départemental du Gard sur 20 stations du bassin de la Cèze ; ce suivi, centré sur la période estivale, porte sur la macropollution, la bactériologie et l'évaluation de l'IBGN ; il ne comporte pas de mesure de la micropollution toxique (sauf recherche des pesticides sur quelques points).

La **qualité physicochimique** de la Cèze est bonne jusqu'à Bessèges, se dégrade à l'aval de cette ville et reste passable jusqu'à l'aval de St Ambroix ; elle redevient bonne sur la moyenne vallée, pour se dégrader de nouveau à l'aval de Bagnols (qualité médiocre).



Les affluents du bassin amont sont de bonne qualité (Luech, Homol, Ganière) ; par contre, l'Auzonnet, la Claysse, l'Aiguillon et la Tave sont de qualité moyenne à médiocre, la Tave étant le cours d'eau le plus altéré du bassin, au moins sur son cours aval.

En général, les déclassements ne sont pas dus à de fortes concentrations en matières organiques ou en nutriments : ils sont le plus souvent provoqués par des températures élevées, des taux d'oxygène dissout faibles ou plus rarement trop élevés (effet des proliférations végétales), et par la présence de nitrites. Compte tenu des performances insuffisantes de l'assainissement de nombreuses collectivités, et de la faiblesse des débits, la situation n'est pas aussi critique que celle qu'on pourrait attendre.

En réalité, la Cèze a sans doute une bonne capacité d'autoépuration ; cette fonctionnalité se trouve néanmoins perturbée, comme le montrent les taux d'oxygène dissout et les concentrations en nitrites : l'oxygène manque et le processus de transformation de l'azote se bloque au stade nitrite. La cause de ce phénomène réside dans la conjugaison de 3 facteurs : fortes températures estivales, faiblesse des débits et apports polluants.

La **qualité hydrobiologique** (mesure de l'IBGN) est bonne à très bonne sur l'ensemble de la Cèze et de ses affluents, sauf toutefois sur les 2 stations situées les plus en aval de la Cèze et de la Tave. La qualité hydrobiologique apparaît donc peu affectée par les rejets polluants ; les cours d'eau du bassin offrent des habitats de qualité, favorables à l'implantation d'une faune riche et diversifiée.

L'impact des pollutions domestiques se fait nettement sentir sur la **qualité bactériologique**, souvent médiocre ; elle se dégrade en particulier suite aux épisodes pluvieux, à cause des dysfonctionnements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. Les contrôles sanitaires des baignades donnent une image quelque peu optimiste de la qualité bactériologique (80% des sites de qualité bonne à moyenne), dans la mesure où les sites contaminés sont fermés et les résultats ne sont plus affichés ; ainsi, du fait de l'impact des rejets des collectivités, la baignade est interdite sur le Luech au Chambon, sur la Cèze de Bessèges à l'aval de St Ambroix, et sur toute la traversée de la commune de Bagnols. Des problèmes ponctuels de contamination apparaissent sur les sites surveillés, surtout sur le linéaire entre St Ambroix et les gorges, ainsi qu'à l'aval de Goudargues (2007).

Les informations manquent sur la contamination par les métaux, pesticides et autres micropolluants ; on relève une contamination par les pesticides à l'aval du bassin de la Cèze. Quelques éléments existent sur l'impact des anciennes activités minières : présence de zinc, nickel et cadmium sur l'Auzonnet, présence de plomb dans le Luech.

Pour les 9 masses d'eau superficielles du bassin de la Cèze, l'objectif retenu dans le projet de SDAGE est l'atteinte du bon état en 2015, sauf pour la Cèze à l'aval de Bagnols (dérogation de délai), et pour l'Auzonnet, où la connaissance est insuffisante pour se prononcer, en particulier sur l'impact des anciennes mines et l'évolution d'ici 2015.

L'objectif de bon état qualitatif et quantitatif a également été retenu pour les 5 masses d'eau souterraine du bassin.

## Sources de pollution et assainissement

70% des communes du bassin disposent d'un système d'assainissement collectif (réseau + station d'épuration). La majorité a réalisé un schéma directeur d'assainissement. Les équipements sont en partie à renouveler :

- plus d'un quart des stations ont 25 ans et plus ;
- 36% des stations ont des performances insuffisantes ; des projets sont à l'étude sur la moitié d'entre elles ;
- des dysfonctionnement de réseaux sont constatés ; la connaissance de l'état des réseaux reste néanmoins à améliorer.

Toutefois, les ouvrages d'assainissement de plus de 2000 EH ont un fonctionnement satisfaisant, à l'exception de St Ambroix (réseau en partie unitaire donnant lieu à des rejets d'eaux non traitées y compris par temps sec), où un projet est en cours ; des dysfonctionnements des réseaux sont également signalés à Bagnols-sur-Cèze.

Parmi les rejets dont l'impact sur la qualité des eaux est sensible, on peut citer : Chamborigaud et le Chambon sur le Luech, Génolhac sur l'Homol, Peyremale, Bessèges, St Ambroix, Goudargues, St Gervais et Bagnols sur la Cèze, St Jean de Valériscle sur l'Auzon, et plusieurs collectivités du bassin de la Tave.

Les 70 structures d'hébergement touristique installées principalement le long de la Cèze et du Luech ont une capacité totale de 18 000 personnes. La moitié est assainie par des dispositifs autonomes. Les plus gros campings sont concentrés dans les gorges de la Cèze (dont 2 rassemblant 2000 personnes chacun), et constituent un risque vis-à-vis de la qualité des eaux. En situation actuelle, l'impact dans les gorges paraît relativement limité (qualité bonne en 2006, mais moyenne en 2007) ; il convient de maintenir une vigilance sur le suivi de ces impacts, d'autant que les systèmes d'assainissement de certaines grosses structures ne sont pas tout à fait conformes. Quelques problèmes de dégradation de la qualité bactériologique dus à des rejets de campings sont à signaler sur l'amont du bassin.

Si l'on excepte les anciennes activités minières, dont l'impact sur la qualité des milieux a déjà été évoqué (mais mériterait d'être mieux connu), il n'y a quasiment pas d'activités industrielles donnant lieu à des rejets dans le bassin de la Cèze, sauf dans le domaine agroalimentaire. Le bassin compte en effet 26 caves coopératives et 143 caves particulières, principalement situés sur le secteur viticole en aval du bassin.

Les rejets des caves coopératives ne semblent plus poser problème aujourd'hui : toutes ont mis en place des modalités de traitement satisfaisantes, en majorité bassin d'évaporation ou épandage. Concernant les caves particulières, la part de pollution restant à assainir à l'issue de la démarche contractuelle conclue entre la Fédération départementale et l'Agence de l'eau RMC, est estimée à 50%. Il serait nécessaire de relancer une démarche pour résorber la pollution non encore traitée.

### **I.4.Fonctionnement morphoécologique et hydrodynamique des cours d'eau**

Les cours d'eau du bassin de la Cèze se caractérisent par des pentes en moyenne assez faibles, un charriage peu important et de nombreuses zones de dépôts, dont la taille augmente sur les bassins médian et aval ; la dynamique longitudinale et latérale est lente et peu active sur la majorité du linéaire.

Globalement peu aménagés (à l'exception des zones agricoles et urbaines de la plaine St Ambroix - Rochegude et de l'aval de Bagnols), les cours d'eau sont néanmoins soumis à diverses modifications dues aux ouvrages hydrauliques en lit mineur et plaine alluviale. Les aménagement existents relèvent :

- de la protection hydraulique (barrage écrêteur, digues généralement édifiées pour les crues fréquentes des lieux habités en basse vallée, remblais d'infrastructures ferroviaire et routière),
- de remaniements ponctuels du lit, surtout par calibrage pour les affluents, au droit de zones habitées (Rebézou, Aiguillon, Alauzène, Bourdarie), et sur certains secteurs agricoles (Barjac, Vallérargues), et protection par enrochements ou murs de soutènement assez fréquents tout le long du cours de la Cèze, notamment à l'aval de Bagnols-sur-Cèze,
- de l'irrigation initialement satisfaite par de nombreux seuils, dont certains sont à présent propices à la baignade. Une soixantaine de seuils cloisonnent les cours d'eau sur l'amont du bassin (il n'existe pas de recensement exhaustif sur les autres parties du bassin).

En terme d'état et de fonctionnement morphodynamique, les cours d'eau, exempts des grandes perturbations qui ont pu affecter les bassins limitrophes (extractions massives, aménagement hydraulique significatif) présentent un niveau de conservation relativement bon, par ailleurs aussi mis en exergue par :

- les deux importants sites Natura 2000,
- les nombreux usages (pêche, tourisme, découverte, etc.) dépendant des aptitudes intrinsèques et de la diversité des faciès - petits cours d'eau cévenols en haute Cèze, lac, gorges, cascades, rivières de plaines, etc. -

Principalement régies par des ajustements « naturels » (érosions, atterrissements, état des ripisylves) les rivières du bassin suscitent logiquement un positionnement « modéré » des communes qui expriment surtout un besoin d'entretien des lits et des berges et la résolution de désordres ponctuels.

Commissions géographiques	Préoccupations des communes (questionnaire renseigné par 80 des 103 communes en avril 2004)
Haute vallée de la Cèze	Contrairement à l'aval du bassin versant, les inondations ne sont pas une préoccupation des communes, même si quelques unes sont touchées (secteur épargné par la crue de 2002). L'entretien des berges figure par contre en préoccupation significative.
Moyenne vallée de la Cèze	Les inondations ne sont pas une préoccupation forte, bien que quelques communes soient touchées ; le manque d'entretien des berges et la gestion des atterrissements sont des priorités
Aval des gorges de la Cèze	Entretien des cours (d'après la moitié des communes il est bien réalisé par le SIA de la Cèze et le Syndicat Mixte).

	Problématique des atterrissements.
Basse vallée de la Cèze	Entretien des berges et érosions: une campagne de restauration et de travaux a d'ailleurs été lancée par le Syndicat de Basse Vallée de la Cèze en 2005. Protection contre les inondations: les communes ont été très touchées par les crues de 2002, voire par celle de décembre 2003.
Sous bassin de la Tave	Protection contre les inondations: les communes ont été très touchées par les inondations de 2002, et sur certains secteurs la fréquence des inondations est un problème très important. Entretien des berges.
Sous bassin de l'Auzonnet.	Communes en général peu préoccupées par les enjeux liés à la rivière, sauf peut-être en ce qui concerne l'entretien des berges.

Les cours d'eau du bassin versant sont ainsi au centre des préoccupations du syndicat porteur de la démarche de Contrat de rivière. A ce titre, ils font d'ores et déjà l'objet d'études globales (étude du transport solide et gestion des atterrissements en cours - programme pluriannuel de restauration - entretien) ou sectorielles (exemples de la moyenne vallée de la Cèze, des sous bassins de la Tave et de l'Auzonnet) permettant, en concertation avec les acteurs, de poser les problématiques, les orientations et de dégager les programmes d'actions correspondants.

Pour la mise en œuvre de certains types d'actions sur les cours d'eau, qui ont une valeur patrimoniale avérée (sites Natura 2000), le Syndicat s'est aussi doté des moyens pour organiser l'entretien des berges et du lit. Sous contrôle d'un technicien de rivière, l'équipe verte locale (5 personnes) réalise des chantiers dont la planification et les modalités techniques et économiques sont cadrées par le programme pluriannuel.

Faisant suite aux études relatives à la caractérisation du fonctionnement hydromorphologique, le SMAB Cèze devient à présent l'un des moteurs pour une meilleure prise en compte des spécificités hydromorphologiques. A ce titre, et en complémentarité des actions du plan de restauration et d'entretien des ripisylves, la gestion des atterrissements et celles des points sensibles en matière d'inondabilité de secteurs à enjeux, relèvent de démarches concertées.

Fortement lié à l'hydromorphologie, le cloisonnement des cours d'eau interfère avec la continuité biologique notamment piscicole. Pour les migrateurs, le plan Rhône-Méditerranée, dont l'objectif principal est le retour de l'Alose sur le Bas-Rhône en aval de l'Ardèche et ses affluents de rive droite (Gardon, Cèze et Ardèche), les espèces ciblées pour la Cèze (jusqu'aux chutes naturelles du Sautadet) sont l'Alose et l'Anguille en vue de « conforter les possibilités de reproduction dans les affluents en aval de l'Ardèche en favorisant les zones de reproduction les plus productive ». Alors que la Cèze présente de réelles potentialités pour l'Alose, l'équipement du seul infranchissable en basse vallée (Chusclan) reste une priorité d'actualité.

Le Contrat de rivière sera dans ce contexte un cadre formel :

- permettant de poursuivre à l'échelle du bassin versant et de pérenniser la dynamique engagée en matière d'entretien et de restauration des cours d'eau,
- propice à l'affirmation d'opérations en faveur du fonctionnement morphologique,

- pour garantir la cohérence et la synergie des différents programmes en cours ou prévus sur le bassin et en faveur d'un maintien du bon état écologique.

En matière de propositions au stade du dossier sommaire de candidature, sont donc repris au volet H :

- les éléments du programme pluriannuel de restauration et d'entretien du lit et des berges des cours d'eau du bassin (y compris le poste de technicien de rivière),
- les actions fixées aux programmes de travaux des études moyenne vallée de la Cèze et Tave et validées par les acteurs (le détail des actions globalisées par site est porté annexe 7).

Ces propositions seront affinées ultérieurement par les études attendues (DOCOB, transport solide, etc.).

### *1.5. Risque inondation*

Particulièrement vulnérable aux crues, le bassin de la Cèze compte une quinzaine de communes en risque fort et une vingtaine en risque moyen.

Suite au dernier épisode « dévastateur » de septembre 2002, qui a surtout affecté la basse vallée où se concentrent les enjeux humains, un nombre significatif de PPRI fut prescrit (79 sur 105) et sont actuellement en cours en vue d'une approbation. Pour les communes du secteur Rhodanien, et quelques autres disposant déjà de PPR avant 2002, l'actualisation des plans, prévue par l'Etat, reste à finaliser.

La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS<sup>1</sup>), obligatoires pour les communes dotées d'un Plan de prévention du Risque Inondation approuvé ou un Plan particulier d'Intervention (PPI), est en cours : 4 PCS ont été approuvés sur la Cèze (Allègre-les-Fumades, Chusclan, Goudargues et Rochegude), 7 sont finalisés et en voie d'approbation ; une vingtaine de communes a engagé la démarche.

Pour le département du Gard, les services (DDE, ANAH Région et CG) poursuivent la réflexion et envisagent une démarche pour la réduction de la vulnérabilité. Actuellement proposée pour des communautés de communes dotées de PPRi "nouvelle génération" l'« Opération groupée de réduction de vulnérabilité du bâti aux inondations » pourrait s'appliquer à la Cèze, lorsque la caractérisation de l'aléa sera effective.

Concernant l'alerte, la Cèze dispose d'un équipement jugé satisfaisant par les services. A l'exception des sous unités Tave et Auzon où une amélioration peut -être étudiée, ce point n'apporte pas de remarque particulière.

Au titre de la sécurité publique, quelques ouvrages ont été aménagés dont le barrage écrêteur de Sénéchas (géré par le Conseil Général du Gard) et des dispositifs de protection rapprochée des certaines zones à enjeux (digues) notamment en basse vallée de la Cèze. Parmi ces digues, l'efficacité et la pérennité de certains ouvrages ponctuels intéressant la sécurité publique, mérite d'être améliorée.

Singulièrement épargnée par les calibrages d'ampleur et autres travaux d'aménagement hydraulique lourds visant à protéger les biens et activités humaines, la vallée, par ailleurs non concernée par les extractions massives qui ont touché certains bassins limitrophes,

<sup>1</sup> Loi de modernisation de la sécurité civile (n°2004-811 du 13/08/2004 et décret (n°2005-1157 du 13/09/2005) fixant les modalités et contenu du PCS

bénéficie d'un fonctionnement hydromorphologique propice à l'expression de milieux d'intérêt, dont les champs d'inondation. Bien identifiées par les services de l'Etat, ces zones doivent être placées au centre des préoccupations des communes afin que l'affectation des sols reste, ou soit durablement rendue, compatible avec les conditions d'écoulement.

Dans ce cadre, les axes à privilégier pour l'horizon du Contrat de rivière sont les suivants:

- Gestion et prévention du risque comprenant notamment la finalisation de l'élaboration (approbation) et la révision des PPRI pour les communes à risque (dont celles de la basse vallée ayant subi la crue de 2002) tel que déjà planifié par les services de l'Etat et devant être prolongés par la réalisation des PCS (plan communal de sauvegarde) obligatoires dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.
- Amélioration et renforcement de la conscience du risque par des actions en faveur d'une information des populations exposées. Le développement de la conscience du risque apparaît essentiel à une réduction du nombre de victimes. En sus de l'élaboration des DICRIM (actuellement intégrés dans les PCS) pour les communes à risque, l'information des populations peut aussi constituer un levier particulièrement efficace.
- Préservation des fonctionnalités des cours d'eau, notamment pour l'atteinte du bon état écologique. Soutenant les paramètres de qualité biologique du bon état écologique des masses d'eau, le fonctionnement hydromorphologique doit autant que possible s'approcher d'une dynamique « naturelle ». Bien que prise en compte au volet « Restauration-entretien / Gestion du milieu physique et de la continuité » cet enjeu interfère avec la présente thématique tant en terme de mesures préventives (évolution de l'affectation des sols, etc.) que d'actions curatives. A ce titre, et compte tenu des objectifs DCE, il est ici rappelé.

## II. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

---

Les structures de gestion existantes sur le bassin et compétentes dans les différents domaines liés à l'eau sont présentées dans le diagnostic détaillé, dans les chapitres correspondant à ces divers domaines. Pour compléter la présentation du contexte institutionnel, sont évoqués ici les principaux documents de référence à prendre en compte dans le projet de Contrat de rivière.

### *II.1. Prise en compte de la directive cadre sur l'eau et du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée*

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée en vigueur depuis 1996 fixait certaines dispositions spécifiques concernant le bassin de la Cèze :

- la Cèze a été ciblée parmi les rivières concernées par les loisirs liés à l'eau, où un objectif de qualité baignade peut être défini ;
- le karst Urgonien était identifié comme un aquifère remarquable à forte valeur patrimoniale et à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels ou futurs ; le SDAGE préconisait d'étudier l'opportunité d'utiliser l'aquifère pour diversifier la ressource et sécuriser l'alimentation en eau ;
- la basse vallée de la Cèze était identifiée parmi les milieux aquatiques remarquables du bassin Rhône-Méditerranée.

Au stade actuel de la procédure de révision du SDAGE, ont été définies par bassin :

- les propositions d'objectifs pour chaque masse d'eau de surface et masse d'eau souterraine,
- les propositions de mesures nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état 2015.

Certains objectifs restent encore à déterminer ou à ajuster. Ils ne seront définitivement arrêtés que suite aux phases de consultation du public et de consultation institutionnelle, avec l'approbation du SDAGE, prévue fin 2008.

L'Etat des lieux au sens de la directive cadre sur l'eau a conduit à identifier 9 masses d'eau cours d'eau dans le bassin de la Cèze, qui intercepte par ailleurs 5 masses d'eau souterraine.

Toutes les masses d'eau superficielle ont été classées en masses d'eau naturelles. L'objectif retenu est l'atteinte du bon état en 2015, sauf pour la masse d'eau n°394B - la Cèze à l'aval de Bagnols - où une dérogation devrait être demandée sur le délai d'atteinte du bon état. Pour l'Auzonnet - masse d'eau 397 - la connaissance est insuffisante pour se prononcer, en particulier sur l'impact des anciennes mines et l'évolution d'ici 2015.

**SYNTHESE DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU**

**MASSES D'EAU COURS D'EAU**

Code	Nom	RNABE (1)	Problèmes à traiter				Problèmes persistant en 2015	Objectif proposé	Commentaire
			Rejets urbains et industriels	Artificialisation	Pollutions agricoles	Gestion quantitative			
400a	La Cèze de la source au barrage de Sénéchas	faible	X	X		X	artificialisation, prélèvements	Bon état	
400c	Le Luech	faible	X	X		X	artificialisation	Bon état	
399	La Ganière	faible	X			X	assainissement	Bon état	
398	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	fort	X	X		X	assainissement, artificialisation, prélèvements	Bon état	
397	L'Auzonnet	doute	X	X		X		?	Données à acquérir
396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	doute	X		X	X	pollution agricole, prélèvements	Bon état	
395	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	faible	X	X	X	X	artificialisation, pollution agricole, prélèvements	Bon état	
394a	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	faible	X	X	X	X		Bon état	
394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	fort	X	X	X	X		Dérogation de délai	

(1) Rappel du Risque de non atteinte du bon état



**MASSES D'EAU SOUTERRAINE**

Code	Nom	RNABE			Problème de pesticides	Objectif proposé
		qualité	quantité	global		
6607	Socle cévenol des bassins de l'Ardèche et de la Cèze	faible	faible	faible		Bon état
6518	Formations tertiaires Côtes du Rhône	fort	faible	doute	X	Bon état
6507	Formations liasiques et triasiques de la bordure cévenole et alluvions de la Cèze à Saint Ambroix	faible	doute	faible		Bon état
6324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallées Ardèche et Cèze	faible	faible	doute	X	Bon état
6129	Calcaires Urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans les bassins de la Cèze et de l'Ardèche	faible	faible	faible		Bon état

L'objectif de bon état chimique et quantitatif en 2015 est retenu pour les 5 masses d'eau souterraine intéressant le bassin de la Cèze. Des contaminations locales par les pesticides d'origine agricole sont toutefois à signaler sur les formations Crétacé de l'aval du bassin et dans une moindre mesure sur les alluvions du Rhône et de la Cèze.

Le tableau page suivante synthétise les propositions d'objectifs et les problèmes restant à traiter. Les mesures identifiées par le groupe local pour atteindre le bon état (jointes en annexe 8) seront prises en compte dans le programme d'actions du Contrat de rivière.

## *II.2. Documents de référence pour l'aménagement du territoire*

### **II.2.1. Pays et schémas de cohérence territoriale**

Les Pays sont des territoires de projet fédérant les acteurs locaux autour d'une charte, d'un conseil de développement et d'un contrat passé avec l'Etat et les régions. Ils mettent en œuvre une politique de développement durable respectant l'équilibre entre développement social, économique et respect de l'environnement.

Ils ont pour vocation de stimuler les initiatives locales et les pratiques participatives. Ils ont été créés par la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT).

Deux Pays concernent le bassin de la Cèze : le Pays des Cévennes et le Pays Uzège Pont du Gard. Des schémas de cohérence territoriale sont en cours d'élaboration sur les périmètres des deux Pays.

La création du syndicat mixte du **Pays des Cévennes** a été arrêtée par le Préfet du Gard le 8 juin 2004. Il regroupe la communauté d'agglomération du grand Alès, 9 communautés de communes et 7 communes. Le Pays, reconnu le 24 janvier 2005, englobe 45 communes du bassin amont de la Cèze, jusqu'à Méjannes-le-Clap ; les collectivités membres du Pays des Cévennes sont les Communautés de communes Cévennes Actives, Ranc d'Uzège, Pays de Cèze, ainsi que la commune de Vialas. Le SM Pays des Cévennes a été créé à la fois pour le Pays et pour le SCOT. Le Contrat de Pays a été signé le 21 juin 2005.

Le périmètre du SCOT a été arrêté le 25 mars 2005 par les Préfets du Gard et de la Lozère. Le «porter à connaissance», piloté par la DDE du Gard a été transmis en avril 2006. Le diagnostic et le PADD sont en cours de réalisation.

Le SCOT Pays des Cévennes couvrant la moitié amont du bassin de la Cèze, il serait intéressant qu'un partenariat soit mis en place, dans le double contexte de l'élaboration du SCOT et de celle du Contrat de rivière, entre le Pays des Cévennes et le SMAB Cèze.

Le Pays «**Uzège - Pont du Gard**» concerne une dizaine de communes du sud du bassin ; il est porté par l'Association du Pays « Uzège - Pont du Gard ». Il a été reconnu le 17 janvier 2005, et le Contrat de Pays signé le 21 juin 2005.

Le périmètre du SCOT «Uzège - Pont du Gard» a été arrêté par le Préfet le 12 juin 2003 ; il comprend 3 communautés de communes et 10 communes. Le syndicat mixte été nommé le 26 juin 2003. «Porter à connaissance» et «dire de l'État» ont été notifiés le 18/11/2004. Le PADD a été validé en avril 2006. Le Document d'orientation a été terminé fin 2006, et le premier projet de SCOT arrêté en juin 2007.

Une troisième démarche de SCOT a commencé sur le Gard Rhodanien ; le SCOT du Gard Rhodanien couvre 27 communes de la basse vallée de la Cèze; le périmètre a été arrêté en 2006 ; l'État a lancé la réalisation du «porter à connaissance» ; depuis, la procédure est interrompue ;

### **II.2.2. Documents d'urbanisme des communes**

58% des communes gardoises du bassin de la Cèze sont pourvues d'un PLU ; 18% disposent d'un POS, et les autres d'une simple carte communale.

### **II.3. Documents de référence en matière de gestion des milieux naturels**

Le réseau Natura 2000 rassemble les sites désignés par chacun des États membres de l'Union Européenne au titre des directives « habitats, faune et flore sauvages » de 1992 et « oiseaux » de 1979 ; les états s'engagent à y préserver la biodiversité.

La France a opté pour une démarche contractuelle et volontaire. Les termes des contrats, signés entre le Préfet et les propriétaires ou ayant droits, pour chaque site Natura 2000, sont définis dans un document d'objectifs (DOCOB), valable 6 ans et élaboré de façon concertée au sein d'un comité de pilotage. Depuis février 2005, la loi Développement des Territoires Ruraux offre la possibilité aux collectivités locales de prendre la présidence des comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage des documents d'objectifs et de leur mise en oeuvre.

Les documents d'objectifs sont les plans de gestion des sites Natura 2000. Leur élaboration comprend trois étapes : l'inventaire écologique et socio-économique, la définition des objectifs de développement durable, la définition des mesures concrètes de gestion. Une fois achevé, le document d'objectifs est arrêté par le préfet du département concerné, et déposé dans chacune des mairies du site.

L'état d'avancement des DOCOB pour les six sites classés d'importance communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats est le suivant :

- Mont Lozère : DOCOB en cours, mené par le Parc National des Cévennes ;
- Hautes vallées de la Cèze et du Luech : maîtrise d'ouvrage Pays des Cévennes, échéance prévue fin 2009 ;
- Landes et forêts du bois de Barthes : DOCOB validé ; l'animateur est l'association "Cèze-Ganière" ;

- Cèze et ses gorges : DOCOB réalisé sous maîtrise d'ouvrage SMAB Cèze, échéance prévue fin 2009 ;
- Forêt de Valbonne : DOCOB validé ; l'animateur est la CC Valcézard ;
- Valat de Solan : DOCOB en cours - Association "Les amis de Solan" ;
- Le marais de Malibaud : DOCOB non engagé ;
- Forêt des pins Salzman de Bessèges : DOCOB non engagé.

Il convient de rappeler l'existence de deux autres documents de référence à l'échelon départemental intéressant la gestion des eaux :

- Prévention et protection contre les inondations dans le département du Gard (BRL, 2003),
- Schéma départemental d'alimentation en eau potable et d'assainissement du Gard (CG 30, SIEE, 2002).

### III.SYNTHÈSE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

Les enjeux et orientations qu'il est possible de prédéfinir au stade du dossier préalable du Contrat de rivière Cèze sont résumés ci-après sous forme de tableaux, à raison d'un tableau par volet du futur programme d'actions.

Les partenaires techniques associés au projet de Contrat proposent une hiérarchisation des principaux enjeux, qui sera réexaminée dans le cadre de l'élaboration du dossier définitif :

- **Priorité 1** : Optimisation de la gestion quantitative des ressources en eau et Qualité des cours d'eau et des eaux captées pour l'AEP
- **Priorité 2** : Préservation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (morphodynamique)
- **Priorité 3** : Prévention des inondations et protection contre les risques

Volet A - Qualité des eaux - Réduction des pollutions domestiques et agricoles	
ENJEUX	ORIENTATIONS
Qualité des cours d'eau permettant l'atteinte du bon état écologique et le bon exercice des usages, notamment liés au tourisme	Sécuriser la qualité bactériologique sur les secteurs prioritaires où un objectif baignade sera affiché
	Améliorer l'assainissement des collectivités (stations d'épuration et réseaux), en renouvelant les ouvrages vétustes et ceux ayant des performances médiocres
	Améliorer les conditions hydrologiques pour contribuer à la réduction de l'impact des rejets (lien avec l'enjeu ressource en eau)
	Améliorer les connaissances des performances de l'assainissement des collectivités (réseaux en particulier) et des campings
	Mieux connaître et maîtriser l'impact des anciennes activités minières
	Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, en particulier la viticulture, mais aussi les cultures intensives et les élevages hors sol
	Maîtriser les risques de pollution accidentelle, en améliorant la connaissance des risques (transport de matières dangereuses, stockages de substances dangereuses, etc.)
	Contribuer au suivi de l'atteinte du bon état écologique
Sécurisation qualitative de l'AEP	Accélérer la mise en place des procédures de protection des captages
	Développer la prévention des pollutions agricoles diffuses sur l'aire d'alimentation des captages AEP prioritaires, à définir

<b>Volet B1 - Restauration et entretien des cours d'eau - Mise en valeur des milieux aquatiques</b>	
<b>ENJEUX</b>	<b>ORIENTATIONS</b>
Poursuivre la politique de gestion pérenne des cours d'eau pour l'expression de leurs multiples fonctions	Poursuivre la démarche engagée et les travaux planifiés dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves du bassin. Finaliser en conséquence la mise en œuvre des opérations de restauration sur la base des préconisations des études préalables déjà conduites, passer d'une politique de restauration à une politique d'entretien des cours d'eau
Pérenniser et légitimer le positionnement du Syndicat en matière de « référent » à l'échelle du bassin	Pour les travaux et interventions sur les cours d'eau, satisfaire aux obligations réglementaires et surtout mettre à profit les enquêtes publiques pour mobiliser les riverains
	Informier et mobiliser spécifiquement les propriétaires riverains en vue de « fédérer » ces acteurs clefs autour des thématiques d'intérêt collectif (hydro morphologie - habitats - fonctionnalités des milieux)
	Pour les linéaires hors champ de compétence actuelle du syndicat : - coordonner les démarches des maîtres d'ouvrage locaux - garantir la cohérence des projets avec les différentes thématiques du Contrat (qualité des milieux aquatiques, mise en valeur des cours d'eau, risque inondation)
Préservation des fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau, notamment pour l'atteinte du bon état écologique	Orchestrer l'avancement efficace d'un projet identifié par le COGEPOMI pour le décloisonnement de la Cèze aval en faveur de l'Alose (restauration de la continuité des migrateurs). Anticiper sur le suivi de l'efficacité du dispositif et de son entretien.
	Veiller à une parfaite cohérence et complémentarité des préconisations des différents programmes et démarches en lien avec les cours d'eau (plan ripisylves, études fonctionnement hydromorphologique, étude transport solide, DOCOB Natura 2000)
	En lien avec l'étude transport solide et les DOCOB, privilégier les actions en faveur d'une parfaite prise en compte de la continuité des organismes et matériaux pour les opérations en lit mineur, et d'une gestion des ouvrages transversaux et des connexions latérales
	Suite aux études en cours et aux DOCOB : - identifier les espaces riverains (et ouvrages ponctuels) pour lesquels la maîtrise foncière sera un préalable à une gestion pérenne efficace, - promouvoir, s'il y a lieu quelques sites « vitrines » ponctuels de découverte publique

<b>Volet B2 - Prévention des inondations et protection contre les risques</b>	
<b>ENJEUX</b>	<b>ORIENTATIONS</b>
Gestion et prévention du risque	Poursuivre la démarche réglementaire engagée en matière de d'élaboration des PPRI et avancement des mesures associées (PCS)
	Amélioration de l'alerte pour les collectivités de certains affluents
	Relayer, sous réserve d'une compatibilité des différents échéanciers (avancement PPRI, caractérisation aléas et démarche du Contrat de rivière) les démarches de « réduction de vulnérabilité du bâti aux inondations »
	Assistance et appui technique aux collectivités pour l'élaboration des documents d'information locale (PCS, DICRIM)
Amélioration et renforcement de la conscience du risque	
	Assistance et appui technique aux collectivités visant à ce que les documents d'urbanismes intègrent (et soit rendus compatibles avec) les préconisations des PPRI et/ou tout autres éléments de connaissance de nature à orienter l'affectation des sols en zones inondables
	En l'absence de PPR, inciter les communes à élaborer leur PLU selon un doctrine similaire à celle des PPR : crue de référence, cartographie, aléa, servitude
	Communication sensibilisation à destination des populations exposées
Préservation des fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau, notamment pour l'atteinte du bon état écologique	Cibler (et justifier) les travaux de protection contre les crues à des sites ponctuels ou à certains ouvrages en protection localisée de lieux habités (digues intéressant la sécurité publique).
	Réaliser puis apprécier l'efficacité des actions spécifiques de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées en lien avec la restauration et l'entretien des berges et autres opérations découlant des programmes et études initiées.
	Evaluer l'implication technico-économique de délocalisation de biens humains : <ul style="list-style-type: none"> <li>- si un enjeu hydromorphologique (restauration de mobilité, etc.) s'avérait pertinent,</li> <li>- si les aménagements de nature à minimiser le risque devaient compromettre l'état physique et le fonctionnement morphodynamique.</li> </ul>

<b>Volet B3 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable</b>	
<b>ENJEUX</b>	<b>ORIENTATIONS</b>
Cohérence entre les ressources disponibles et les usages, pour permettre leur maintien et garantir l'atteinte du bon état	Améliorer la connaissance des débits d'étiage réels et naturels reconstitués, en particulier dans la moyenne vallée Améliorer la connaissance des relations eau de surface / karst
	Viser des conditions hydrologiques à l'étiage proches des conditions naturelles, y compris en année sèche (compensation des prélèvements par le soutien d'étiage)
	Limiter l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, en priorité sur les haute et moyenne vallées
	Optimiser la gestion du barrage de Sénéchas en faveur du soutien d'étiage
	Préserver l'équilibre quantitatif de la nappe alluviale, en priorité sur la moyenne vallée
	Réserver les eaux souterraines à l'usage AEP
	Satisfaire les besoins AEP des populations actuelles et futures, tout en garantissant le bon état des milieux
	Maintenir l'usage irrigation, tout en réduisant les prélèvements à la hauteur des besoins effectifs des cultures
	Améliorer les connaissances des prélèvements, des performances des équipements, et des ressources
	Mettre à jour le protocole de gestion concertée des ressources en eau, en fonction des nouvelles connaissances
Sécurisation quantitative de l'usage AEP	Diversifier les ressources utilisées pour l'AEP pour sécuriser les systèmes d'approvisionnement
	Maîtriser la demande en eau, notamment en améliorant les performances des équipements



<b>Volet C - Coordination, animation, suivi et évaluation du Contrat</b>	
<b>ENJEUX</b>	<b>ORIENTATIONS</b>
Qualité et réussite de la concertation Participation des usagers et du public	Piloter, suivre et animer la procédure
	Constituer un Comité de rivière qui rassemble tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et du territoire
	Organiser et planifier la concertation, en priorité avec les maîtres d'ouvrage potentiels et les partenaires financiers
	Informier et sensibiliser les différentes catégories d'usagers et de publics avec des moyens adaptés
Evaluation du Contrat de rivière	Mettre en place les outils de suivi pour tous les aspects de la procédure : technique, financier, aspect concertation
Pérenniser la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin	Conforter le rôle et les moyens de la structure de gestion
	Etendre la structure sur l'ensemble du bassin
Cohérence entre enjeux de gestion de l'eau et politiques d'aménagement du territoire	Organiser des partenariats entre structures et procédures (exemple : Contrat de rivière / SCOT ; SMAB Cèze / Pays des Cévennes)



**C**

# **ETUDES COMPLEMENTAIRES**

Les principaux thèmes liés à la gestion de l'eau sur le bassin de la Cèze ont déjà fait l'objet d'études ; le tableau suivant recense les études récentes et en cours (voir liste complète des références bibliographiques en annexe 9).

**Principales études thématiques récentes ou en cours sur le bassin de la Cèze**

Thème	Titre	MO / prestataire	Année
Gestion de la ressource	Protocole de gestion concertée de la ressource en eau sur le bassin versant de la Cèze	Syndicat Mixte ABCèze - BRL Ingénierie	Echéance 2008
	Gestion du soutien d'étiage du barrage de Sénéchas	Conseil général du Gard	Echéance 2008
Fonctionnement morphodynamique	Etude transport solide et gestion des atterrissements sur le bassin versant de la Cèze	Syndicat Mixte ABCèze / SOGREAH	Echéance 2008
	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve du bassin versant de la Cèze	Syndicat Mixte ABCèze	2006
	Etude hydraulique et fonctionnement morphodynamique des cours d'eau du bassin versant de la Tave	Syndicat Mixte ABCèze - Hydratec	2005
	Etude hydraulique et fonctionnement morphodynamique des cours d'eau du bassin versant de l'Auzonnet	Syndicat Mixte ABCèze - GREN	2005
Milieux aquatiques / Habitats et espèces	Etude relative à l'inventaire et la conservation des habitats naturels et de certaines espèces liés aux milieux aquatiques	DDAF 30 / ONEMA	Echéance 2008
Qualité des eaux	Suivi de la qualité des cours d'eau Bassin versant de la Cèze	Conseil général du Gard - Asconit	2006

*Remarque :* l'étude visant la définition du Protocole de gestion concertée de la ressource a été interrompue dans l'attente des résultats de l'étude relative à la gestion du soutien d'étiage du barrage de Sénéchas ; la première devra en effet intégrer les enseignements de la seconde.

Il serait nécessaire de poursuivre et d'approfondir le travail d'acquisition et d'analyse des données engagé par le SMAB Cèze, de façon à pouvoir compléter, actualiser ou préciser l'état des lieux du futur Contrat sur certains points. Les propositions d'investigations complémentaires sont présentées ci-après par thème. Elles seraient a priori prises en charge par le SMAB Cèze, dans le cadre de l'élaboration du dossier définitif, avec le concours des partenaires associés au projet de Contrat.

**Investigations complémentaires en termes d'acquisition et d'analyse de données**

Thème	Nature des investigations
Gestion de la ressource	Exploiter les résultats des jaugeages effectués par la DDAF 30 l'été 2007 pour évaluer les débits prélevés par les canaux d'irrigation de la haute vallée
	Rechercher des données sur les prélèvements individuels pour l'arrosage des cultures et des jardins et sur les retenues collinaires
	Réaliser des campagnes de jaugeages pour compléter la connaissance des débits d'étiage, en particulier sur la moyenne vallée, et si possible améliorer la connaissance des échanges entre le cours d'eau et le karst. Ces mesures seront indispensables pour mener à bien l'étude de définition des débits minimum biologiques
	Collecter et exploiter toutes les données piézométriques disponibles sur la nappe alluviale de la moyenne vallée
AEP	Exploiter les schémas directeurs AEP récents, notamment pour lister les projets des communes et améliorer les données sur les rendements des réseaux ; et aussi pour mettre en évidence les situations éventuelles de manque d'eau actuel ou prévu
	En concertation avec la DDASS 30, analyser les données de qualité des eaux captées pour l'AEP pour mieux évaluer les altérations liées aux activités agricoles, et identifier les captages prioritaires pour mener des actions préventives à l'échelle des aires d'alimentation
Qualité des eaux / Assainissement	Exploiter les schémas directeurs assainissement récents, notamment pour lister les projets des communes et améliorer les données sur le fonctionnement des réseaux
	En complément, mener des enquêtes auprès des collectivités et des partenaires techniques pour préciser les conditions d'assainissement et les impacts potentiels des bourgs dépourvus de systèmes d'assainissement collectifs
	Mener des enquêtes auprès des collectivités et des partenaires techniques sur la destination des boues de stations d'épuration
	Faire le point auprès des SPANC sur l'état d'avancement du contrôle de conformité des dispositifs d'assainissement autonomes et sur les taux de conformité ; voir aussi le devenir des matières de vidange
Qualité des eaux / Pollutions liées aux activités viti-vinicoles	Réaliser un inventaire des aires de lavage des engins agricoles et de remplissage des pulvérisateurs avec les produits phytosanitaires
	Mener des enquêtes auprès des communes pour déterminer les conditions d'assainissement des caves particulières, et identifier en particulier celles qui sont raccordées aux réseaux collectifs d'assainissement
Loisirs nautiques	Définir les secteurs prioritaires pour la baignade, où un objectif de conformité de la qualité sanitaire est à fixer

En parallèle à ces investigations, il serait utile de constituer progressivement une base de données en lien avec un SIG centralisant l'ensemble des données disponibles sur le bassin de la Cèze ; cela n'ira pas sans difficultés, du fait de la situation interdépartementale (et interrégionale) du bassin de la Cèze. La définition et la structuration de la base de données pourra faire l'objet d'une étude complémentaire, à engager sous la maîtrise d'ouvrage du SMAB Cèze courant 2008 ; le coût prévisible serait de 25 000 € HT.

**D**

# PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les tableaux pages suivantes rassemblent par volet du Contrat de rivière les propositions d'actions envisagées au stade du dossier préalable. Deux niveaux de priorité sont affichés : les opérations de niveau 1 seront intégrées prioritairement au futur programme d'actions du Contrat de rivière ; pour celles de niveau 2, la question sera examinée lors de l'élaboration du dossier définitif, pour décider ou non de leur inscription au programme quinquennal.

<b>Volet A - Qualité des eaux - Réduction des pollutions domestiques et agricoles</b>				
<b>Opérations majeures</b>	<b>Priorité et ou années</b>	<b>Montant Euros HT</b>	<b>Maîtres d'ouvrage pressentis</b>	<b>Remarques / Sources d'informations</b>
<b>ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS</b>				
Réalisation de schémas directeurs d'assainissement sur les communes non pourvues + autres études nécessaires, notamment filière boues	1	500 000	Communes	Etat d'avancement des schémas directeurs, et coûts moyens
Création de réseaux d'assainissement collectif	1	3 360 000	Communes	Schéma départemental AEP - Assainissement du Gard + actualisation partielle
	2	1 500 000	Communes	
Réhabilitation de réseaux d'assainissement collectif	1	870 000	Communes	
	2	280 000	Communes	
Extension, renouvellement ou création de stations d'épuration	1	6 440 000	Communes	
	2	3 550 000	Communes	
Travaux complémentaires sur réseaux et stations (traitements tertiaires, télésurveillance, aménagement des points de rejets) pour améliorer la qualité bactériologique sur les secteurs prioritaires pour la baignade	1	2 000 000	Communes	
Sensibilisation des communes aux pollutions non domestiques raccordées aux réseaux d'assainissement	1		SMAB Cèze Conseils généraux	
<b>TOTAL PRIORITE 1 Assainissement collectif</b>	<b>1</b>	<b>13 170 000</b>		
<b>TOTAL PRIORITE 2 Assainissement collectif</b>	<b>2</b>	<b>5 330 000</b>		
Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome	2	1 700 000	Particuliers	Prise en compte de 5% des ANC, travaux étalés sur 10 ans
Amélioration des dispositifs d'assainissement autonomes des campings (mise en conformité)	2	500 000	Gestionnaires des campings	Montant inconnu à ce stade (provision)

<b>RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, VITI-VINICOLES ET AGRICOLES</b>				
Etude et campagnes de mesures pour mieux connaître l'impact des anciennes activités minières sur Auzonnet, Cèze, Luech, Ganière	1	80 000	SMAB Cèze	
Animation, sensibilisation auprès des agriculteurs et en particulier des viticulteurs >>> voir Volet C	1		Chambre d'Agriculture / SMAB Cèze	
Assainissement des caves particulières (50% de la pollution émise reste à traiter)	1	300 000	Caves particulières	
Actions visant à réduire l'impact des aires de lavage des engins agricoles sur la qualité des eaux	1	100 000	Chambre d'Agriculture ?	Montant à revoir suite aux investigations complémentaires
<b>SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX &gt;&gt;&gt; VOIR VOLET C</b>				
<b>SÉCURISATION QUALITATIVE DE L'AEP</b>				
Mise en place des procédures de protection des captages - Etudes et DUP	1	1 100 000	Communes	Etat d'avancement des procédures et coûts moyens
Mise en place des procédures de protection des captages - Travaux	1	2 700 000	Communes	
Après définition des captages prioritaires, études de délimitation des aires d'alimentation des captages et analyse de la vulnérabilité et des risques de pollution	1	250 000	Communes	Hypothèse : 10 captages
Actions de prévention contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages (aides compensatoires aux agriculteurs notamment)	1	500 000	Communes	Provision forfaitaire
Mise en place d'unités de traitement	2	1 500 000	Communes	Schéma départemental AEP - Assainissement du Gard
<b>TOTAL PRIORITE 1 Sécurisation qualitative AEP</b>	1	<b>4 550 000</b>		
<b>TOTAL PRIORITE 2 Sécurisation qualitative AEP</b>	2	<b>6 050 000</b>		
<b>TOTAL VOLET A</b>	1	<b>18 200 000</b>		
	2	<b>13 580 000</b>		

<b>Volet B1 - Restauration et entretien des cours d'eau - Mise en valeur des milieux aquatiques</b>				
<b>Opérations majeures</b>	<b>Priorité et ou années</b>	<b>Montant Euros HT</b>	<b>Maîtres d'ouvrages</b>	<b>Remarques</b>
<b>RESTAURATION - ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE</b>				
Poste de technicien de rivière (programmation et suivi technique des travaux)	1	200 000	Syndicat Mixte ABCèze	
Restauration de la ripisylve (222 km de cours d'eau à restaurer)	1 2009 à 2013	216 000	Syndicat Mixte ABCèze	57 km hors compétence syndicat non chiffré
Entretien après restauration (365 km de cours d'eau à entretenir)	1 2009 à 2013	330 000 + équipe verte : 1 134 000	Syndicat Mixte ABCèze	
Autorisations administratives Nouvelle DIG pour 2012	1		Syndicat Mixte ABCèze	
Restauration - entretien de la ripisylve Linéaires cours d'eau hors compétence SMAB Cèze	2	??	??	
<b>RESTAURATION DU MILIEU PHYSIQUE ET DE LA CONTINUITE PISCICOLE</b>				
Restauration des migrateurs -l'alose Dimensionnement et équipement d'un dispositif de franchissement (bge du Moulin de Villeméjeanne)	1	200 000 à 250 000	SMAB Cèze/ Commune de Chusclan ?	Opération listée pour 2004 (110 Ke) au Plan de Gestion Grands migrateurs
Restauration des espaces de liberté et des zones naturelles d'expansion des CRUES, suite aux études moyenne vallée, Tave, plaine de l'Alauzène	1	200 000	SMAB Cèze	
Gestion des atterrissements Travaux ponctuels (scarification - profilage) au droit de quelques sites à enjeux visant à faciliter la mobilisation des alluvions en crue	2	800 000	S M AB Cèze / Communes ?	Enveloppes indicatives sous réserve des préconisations qui seront émises par les études en cours
Mise en œuvre des 2 DOCOBs de la vallée de la Cèze Travaux ponctuels, animations	2	200 000	SMAB Cèze/ Conseil Général du Gard / Communes/ FEPPMA ?	
<b>TOTAL VOLET B1</b>	1	2 330 000		
	2	1 000 000		



<b>Volet B2 - Prévention des inondations et protection contre les risques</b>				
<b>Opérations majeures</b>	<b>Priorité et ou années</b>	<b>Montant Euros HT</b>	<b>Maîtres d'ouvrages</b>	<b>Remarques</b>
<b>GESTION ET PRÉVENTION DU RISQUE</b>				
PPRI Achèvement de l'élaboration (approbation) et de la révision des pour les communes à risque	1	pm	Etat	Déjà programmé
Réalisation des PCS Une douzaine de communes (dont 7 en projet) pour la première moitié du Contrat . Fonction de l'avancement des PPRI, une enveloppe pour une vingtaine de communes pour la suite du Contrat	1 2	140 000 240 000	Communes Communes	En ciblant en priorité les communes en risque fort ou moyen
Amélioration de l'alerte Pour les sous bassins de la Tave et de l'Auzonnet	2	50 000 à 100 000	?	A cadrer et planifier de façon à bénéficier du retour d'expérience du projet pilote sur le bassin des Gardons
Mise en place de repères de crues (une centaine)	1	70 000	SMAB Cèze / Communes	
<b>AMÉLIORATION ET RENFORCEMENT DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b>				
Communication (exposition, réunions publiques, Internet, édition de brochures)	2	30 000	SMAB Cèze	En ciblant en priorité les communes en risque fort ou moyen
Réalisation des DICRIM Enveloppe pour environ 25 communes	1	150 000	Communes	
<b>TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES</b>				
Bassin de la Tave Aménagement de la Tave dans la traversée de Tresques	1	1 110 000	SMAB Cèze/ Conseil Général du Gard / Tresques / Syndicat des Eaux de la Basse Tave	
Bassin de la Tave Cavillargues	1	46 400	Conseil Général du Gard / Cavillargues ou SMAB Cèze	
Bassin de l'Auzonnet Modification des ouvrages d'art à Allègre-les-Fumades	1	120 000	Conseil Général du Gard / Allègre-les-Fumades ou SMAB Cèze	
<b>TRAVAUX LOCALISÉS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				

Digue ISP de Goudargues Diagnostic et réfection de l'ouvrage	1	110 000 à 160 000	Commune ?	
Digue ISP de Codolet Réaménagement de l'existant (déversoir) et extension en protection du village pm : autres digues en cours de classement : Saint-Ambroix, Molières- sur-Cèze, Clet, Bessèges		Cf Communes	Commune ?	A chiffrer dans le cadre du dossier définitif du Contrat
<b>TOTAL VOLET B2</b>	1	1 796 000		
	2	370 000		

<b>Volet B3 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable</b>				
<b>Opérations majeures</b>	<b>Priorité et ou années</b>	<b>Montant Euros HT</b>	<b>Maîtres d'ouvrage pressentis</b>	<b>Remarques / Sources d'informations</b>
<b>CONNAISSANCE DES RESSOURCES ET DES USAGES</b>				
Analyser la fiabilité des stations hydrométriques existantes à l'étiage, le cas échéant, améliorer les stations en place + Renforcer le réseau de suivi hydrométrique, en priorité dans la moyenne vallée	1	100 000	CG 30	Hypothèse : 5 stations à remettre en état ou créer
Etude visant à améliorer la connaissance des relations entre eau de surface et karst, prioritairement dans le secteur des gorges : caractérisation hydrogéologique, traçages, etc.	1	50 000	SMAB Cèze	
Etude de définition des débits minimum biologiques sur le bassin ; cette étude pourra bénéficier des enseignements de l'étude d'inventaire des habitats et des espèces qui vient d'être lancée.	1	60 000	SMAB Cèze	
Installation de dispositifs de mesure des débits dérivés par les canaux d'irrigation gravitaire du haut bassin	1	50 000	ASA	Hypothèse : 10 canaux
Diagnostic précis de l'état des équipements et des besoins en eau des 3 ASA de la moyenne vallée (Potelières, St Jean-de-Marujols, Aven-de-Cal), définition et chiffrage des travaux de modernisation (mise en place de techniques d'irrigation économes)	1	50 000	ASA / Chambre d'Agriculture 30	
Diagnostic complet des ASA du haut bassin : état des équipements, caractérisation du territoire et des usages existants, besoins effectifs en eau, analyse fonctionnelle, juridique et financière ; définition d'un plan d'actions chiffré visant à réduire les prélèvements à la hauteur des besoins effectifs ; recherche de solutions alternatives aux prises d'eau gravitaires (retenues collinaires ?) ; campagne d'information auprès des usagers des canaux	1	80 000	ASA/ Chambre d'Agriculture 30	Hypothèse : 10 canaux
Recensement sur le terrain et analyse de la situation réglementaire des prélèvements individuels dans les cours d'eau et la nappe alluviale	1	30 000	Service de police de l'eau	
<b>TOTAL Connaissance des ressources et des usages</b>	1	<b>420 000</b>		
<b>AMÉLIORATION DE L'ADÉQUATION BESOINS - RESSOURCES, MAITRISE DES CONSOMMATIONS EN EAU</b>				

Travaux de modernisation des équipements des 3 ASA de la moyenne vallée (Potelières, St Jean-de-Maruéjols, Aven-de-Cal)	1	1 000 000	ASA	Provisions forfaitaires Démarrage des travaux sur la période du Contrat
Travaux d'optimisation de la gestion des canaux gravitaires, visant à réduire leur impact sur les milieux aquatiques (y compris fermeture éventuelle des canaux dont les usages sont très restreints)	1	200 000	ASA	
Travaux visant l'optimisation de la gestion du barrage de Sénéchas pour le soutien d'étiage			Conseil général 30	Non chiffrable à ce stade
Etude des possibilités de substitution totale ou partielle du prélèvement du GIE Salindres dans la nappe alluviale de la moyenne vallée	1	20 000	GIE Salindres	
<b>TOTAL Amélioration de l'adéquation besoins - ressources</b>	<b>1</b>	<b>1 220 000</b>		
<b>SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'AEP, MAITRISE DES CONSOMMATIONS EN EAU</b>				
Réalisation de diagnostics des réseaux et schémas directeurs AEP sur les communes de + de 800 habitants non pourvues	1	450 000	Communes	Etat d'avancement des schémas directeurs et coûts moyens
Réalisation de diagnostics des réseaux et schémas directeurs AEP sur les communes de 500 à 800 habitants non pourvues	2	250 000	Communes	
Mise en service de nouvelles ressources et opérations de sécurisation (interconnexions)	2	3 000 000	Communes	Schéma départemental AEP - Assainissement du Gard
Mise en place de compteurs généraux	2	500 000	Communes	
Réhabilitation de réseaux AEP, recherche et suppression des fuites sur les communes prioritaires ; hiérarchisation à effectuer au préalable en fonction des volumes produits et des rendements	1	3 000 000	Communes	
Programmes d'économies d'eau, à engager sur 5 collectivités pilotes, puis à généraliser (audits consommations des usages publics, sensibilisation des abonnés)	1	50 000	Communes	
<b>TOTAL Priorité 1 Sécurisation quantitative AEP</b>	<b>1</b>	<b>3 500 000</b>		
<b>TOTAL Priorité 2 Sécurisation quantitative AEP</b>	<b>2</b>	<b>3 750 000</b>		
<b>AMÉLIORATION DE LA GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE</b>				
Création d'une instance de gestion des ressources en eau sur le bassin de la Cèze, instance de concertation et de proposition, notamment pour la gestion du barrage de Sénéchas et la gestion de crise, en lien avec la cellule sécheresse départementale	1	S.O.	Ensemble des acteurs et usagers	
<b>TOTAL VOLET B3</b>	<b>1</b>	<b>5 140 000</b>		
	<b>2</b>	<b>3 750 000</b>		

<b>Volet C - Coordination, animation, suivi et évaluation du Contrat</b>				
<b>Opérations majeures</b>	<b>Priorité et ou années</b>	<b>Montant Euros HT</b>	<b>Maîtres d'ouvrage pressentis</b>	<b>Remarques / Sources d'informations</b>
<b>PILOTAGE, COORDINATION ET ANIMATION DE LA PROCÉDURE</b>				
Le SMAB Cèze assurera les missions de pilotage, suivi, coordination et animation de la concertation, lien avec les démarches relatives à l'aménagement du territoire (SCOT), concertation avec les collectivités non adhérentes pour définir les conditions d'une gestion globale sur l'ensemble du bassin Ces missions seront assurées par un poste de chargé de mission à temps plein + 25% d'un poste de technicien de rivière, notamment pour lien entre Contrat de rivière et DOCOB	1	265 000	SMAB Cèze	Salaires chargés + fonctionnement Rque : le poste de technicien de rivière qui suit le programme de restauration - entretien est intégré au coût de ce programme
Conception et diffusion de supports de communication autour du Contrat : site Internet, bulletin d'information, supports pour réunions publiques, etc.	1	20 000	SMAB Cèze	
<b>INFORMATION, SENSIBILISATION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'USAGERS ET DU PUBLIC</b>				
Animation, sensibilisation auprès des agriculteurs et en particulier des viticulteurs, pour incitation à des pratiques moins impactantes pour la qualité des eaux	1	S.O.	Chambre d'Agriculture / SMAB Cèze	
Sensibilisation des scolaires, avec l'appui des associations locales - Eventuellement réalisation d'un kit pédagogique	1	15 000	SMAB Cèze Conseil général 30	
Sensibilisation des riverains - Eventuellement élaboration d'un guide d'entretien	1	15 000	SMAB Cèze	
<b>SUIVI ET ÉVALUATION DE LA PROCÉDURE</b>				
Suivi de la qualité des cours d'eau du bassin (macropollution, pesticides et IBGN ; le suivi des autres micropolluants serait effectué dans le cadre de l'étude d'impact des anciennes activités minières) ; protocole similaire à celui des campagnes 2003 et 2006	1	70 000	CG 30	A priori, on pourra considérer la campagne 2006 comme l'état zéro du Contrat, et prévoir une campagne en fin de Contrat (coût fourni par CG 30)
Réalisation d'un tableau de bord technique et financier et d'un bilan annuel du Contrat	1	S.O.	SMAB Cèze	Réalisation en régie
Evaluation à mi parcours du Contrat de rivière	1	S.O.	SMAB Cèze	
Etude de bilan - évaluation du Contrat	1	100 000	SMAB Cèze	
<b>TOTAL VOLET C</b>	1	<b>485 000</b>		

## CONTRAT DE RIVIERE CEZE

### TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D' ACTIONS

VOLETS DU CONTRAT		MONTANTS EN EUROS HT	
		PRIORITE 1	PRIORITE 2
A	Qualité des eaux - Réduction des pollutions domestiques et agricoles	18 200 000	13 580 000
B1	Restauration et entretien des cours d'eau - Mise en valeur des milieux aquatiques	2 330 000	1 000 000
B2	Prévention des inondations et protection contre les risques	1 796 000	370 000
B3	Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable	5 140 000	3 750 000
C	Coordination, animation, suivi et évaluation du Contrat	485 000	
<b>TOTAL CONTRAT CEZE</b>		<b>27 951 000</b>	<b>18 700 000</b>